

DEC180676DR08

Décision portant délégation de signature à M. ROBERT Eric pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des Milieux Ionisés » GREMI

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés» - GREMI, dont la directrice est Mme Anne-Lise THOMANN .

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. ROBERT Eric directeur adjoint, directeur de recherche] à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. ROBERT Eric, délégation est donnée à M. BRAULT Pascal, directeur adjoint, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert Eric et de M. Pascal BRAULT, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 10 000 euros HT à Mme Corinne DELHAYE, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert Eric, de M. Pascal BRAULT et de Mme Corinne DELHAYE, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 10 000 euros HT à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 12 Février 2018

La directrice d'unité
Mme Anne-Lise THOMANN